

Encourager l'investissement public des collectivités territoriales

Déclaration du groupe de la CGT

Cet avis a été préparé dans l'urgence alors que rien ne l'imposait puisque la saisine gouvernementale qui est à son origine a finalement été retirée. La qualité des débats préparatoires s'en est ressentie et le résultat final également.

Le sujet, déjà abordé au cours de cette mandature à l'occasion de l'avis présenté par Didier Ridoret sur l'investissement public, est important. Les collectivités territoriales réalisent près de 60 % de la formation brute de capital fixe des administrations publiques mais les restrictions budgétaires les placent devant une situation de plus en plus difficile pour maintenir leur effort d'investissement. Il y va pourtant de la qualité des services publics, condition clé du bien-être de nos concitoyens et remède aux tendances déflationnistes qui empêchent nos économies de rétablir la confiance et de sortir durablement de la crise.

Comme le confirme une étude statistique récente des services du FMI, dans des économies comme les nôtres où le potentiel de production est sous-utilisé, développer l'investissement public est un moyen efficace de stimuler la création d'emplois et d'accélérer ainsi la création de richesses, ce qui a finalement pour effet de réduire la dette publique en proportion du PIB. Mais il y a à cela deux conditions : que les investissements ainsi financés soient économiquement efficaces, et qu'ils soient financés par l'emprunt et non par des augmentations d'impôts ou par la réduction d'autres dépenses. Pour sa part, la CGT est favorable à une sélection démocratique des dépenses publiques en fonction de leur efficacité économique, sociale et environnementale. Ces critères devraient primer sur les règles actuelles favorisant l'attribution des marchés publics au moins-disant. Dans ce cas, le financement des investissements ainsi sélectionnés ne devrait pas dépendre des marchés financiers mais il devrait faire appel à la création monétaire des banques et des banques centrales.

De ce point de vue, le précédent avis présenté par notre collègue en 2012 contenait des indications intéressantes, même si nous nous étions abstenus, en particulier un appel au système bancaire pour qu'il assume ses responsabilités en la matière.

On ne trouve pas trace de ces recommandations dans l'avis qui nous est présenté aujourd'hui ; en revanche, les préconisations les plus contestables sont à nouveau mises en avant : externalisation de certains services dont le rapporteur attend, à tort, une réduction des coûts de fonctionnement, développement des péages urbains, recours au marché financier pour financer la transition énergétique, réhabilitation des partenariats public-privé malgré l'abondance des expériences malheureuses rencontrées par les collectivités territoriales en la matière... Nous saluons les efforts

du rapporteur pour prendre en compte les objections que certaines de ces préconisations ont suscitées de la part de nombreux membres de la section de l'économie et des finances mais, faute d'un débat plus poussé, ce point d'aboutissement ne peut satisfaire la CGT.

Compte tenu de ces facteurs et des conditions de l'élaboration de cet avis, la CGT a émis un vote défavorable.